



**RÈGLEMENTS  
PARTICULIERS DES  
CHAMPIONNATS  
DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ISÈRE**

**2017-2018**



## 1 – CHAMPIONNATS SENIORS

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat seniors, masculin et féminin, à 4 niveaux :

- Pré-régionale
- Départementale 2
- Départementale 3
- Détente

Les équipes s'engagent au niveau dans lequel elles se sont régulièrement qualifiées.

Le championnat départemental seniors est réservé aux associations situées sur le territoire du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère ou celles soumises à une dérogation spéciale, affiliées à la FFBB et en règle avec les trésoreries des instances fédérales.

Ces championnats se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération, selon les règles prévues aux règlements de jeu en vigueur sur le territoire français applicable à tous licenciés et associations. La méconnaissance des dispositions du présent article entraînera les pénalités statutairement prévues à l'article 601 des Renseignements Généraux.

Les clubs affiliés à la FFBB et participant sportivement à des championnats dans des départements limitrophes peuvent demander à intégrer nos championnats pour la saison suivante. Dans ces conditions, le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se réserve le droit de les accueillir dans une poule après comparaison des niveaux de championnats des départements et de procéder à toutes descentes supplémentaires si nécessaire à la suite de cette intégration.

Pour les clubs jouant en UFOLEP et intégrant la FFBB, le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se réserve également toutes possibilités d'intégration dans ses championnats.



## 1.1 – PRÉ-RÉGIONALE MASCULINE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Pré-régionale Masculine qualificatif pour le championnat Régionale Masculine 3.

### 1.1.1 – Equipes qualifiées

12 équipes (1 poule), 1 club ne pouvant être représenté qu'avec une seule équipe :

- les équipes (variables) descendant de Régionale Masculine 3,
- les équipes promues de Départementale Masculine 2,
- les équipes les mieux classées du championnat Pré-régionale Masculine de la saison précédente.

### 1.1.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12.
- La première équipe de la poule est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de Pré-régionale Masculine.
- A l'issue de la saison régulière, l'équipe championne et l'équipe vice-championne accèdent au championnat régional.
- Les rétrogradations en championnat Départementale Masculine 2 seront fonction des descentes du championnat régional et des montées de Départementale Masculine 2.
- Les équipes qui déclarent forfait général après la publication des calendriers du championnat sont reléguées en Départementale Masculine 3 à l'issue de la saison sportive.
- En cas de place vacante, elle serait alors pourvue par l'équipe la mieux classée du championnat Départementale Masculine 2 n'ayant pas encore accédé au championnat Pré-régionale Masculine. Au delà de l'équipe classée 5e en Départementale Masculine 2, la Commission Sportive statuera sur des repêchages éventuels des clubs descendants de Pré-régionale dans l'ordre du mieux classé (premier repêché) au plus mauvais classé.
- L'équipe arrivée à la dernière place de la poule (hors exempt et forfaits généraux) est reléguée en Départementale Masculine 2 sans repêchage possible.

### 1.1.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.1.4 – Autres dispositions

- Tout club engagé en Pré-régionale Masculine devra obligatoirement justifier d'une équipe U9, U11, U13 ou U15, masculine ou féminine, de niveau départemental, régional ou national, ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur. A défaut, une pénalité de moins 3 points sera appliquée et l'équipe engagée en Pré-régionale Masculine ne pourra pas accéder au championnat régional.
- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels de la FFBB.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat Pré-régionale Masculine.

## 1.2 – PRÉ-RÉGIONALE FÉMININE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Pré-régionale Féminine qualificatif pour le championnat Régionale Féminine 3.

### 1.2.1 – Equipes qualifiées

12 équipes (1 poule), 1 club ne pouvant être représenté qu'avec une seule équipe :

- les équipes (variables) descendant de Régionale Féminine 3,
- les équipes promues de Départementale Féminine 2,
- les équipes les mieux classées du championnat Pré-régionale Féminine de la saison précédente.

### 1.2.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12.
- La première équipe de la poule est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de Pré-régionale Féminine.
- A l'issue de la saison régulière, l'équipe championne et l'équipe vice-championne accèdent au championnat régional.
- Les rétrogradations en championnat Départementale Féminine 2 seront fonction des descentes du championnat régional et des montées de Départementale Féminine 2.
- Les équipes qui déclarent forfait général après la publication des calendriers du championnat sont reléguées en Départementale Féminine 3 à l'issue de la saison sportive.
- En cas de place vacante, elle serait alors pourvue par l'équipe la mieux classée du championnat Départementale Féminine 2 n'ayant pas encore accédé au championnat Pré-régionale Masculine. Au delà de l'équipe classée 5e en Départementale Féminine 2, la Commission Sportive statuera sur des repêchages éventuels des clubs descendants de Pré-régionale dans l'ordre du mieux classé (premier repêché) au plus mauvais classé.
- L'équipe arrivée à la dernière place de la poule (hors exempt et forfaits généraux) est reléguée en Départementale Féminine 2 sans repêchage possible.

### 1.2.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueuses maximum autorisées à être inscrites sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.2.4 – Autres dispositions

- Tout club engagé en Pré-régionale féminine devra obligatoirement justifier d'une équipe U9, U11, U13 ou U15, masculine ou féminine, de niveau départemental, régional ou national, ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur. A défaut, une pénalité de moins 3 points sera appliquée et l'équipe engagée en Pré-régionale Féminine ne pourra pas accéder au championnat régional.
- Ce championnat est assujéti à l'application de la charte des officiels de la FFBB.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat Pré-régionale Féminine.

## 1.3 – DÉPARTEMENTALE MASCULINE 2

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Départementale Masculine 2 qualificatif pour le championnat Pré-régionale Masculine.

### 1.3.1 – Equipes qualifiées

12 équipes (1 poule), 1 club ne pouvant être représenté qu'avec une seule équipe :

- les équipes (variables) descendant de Pré-régionale Masculine,
- les équipes promues de Départementale Masculine 3,
- les équipes les mieux classées du championnat Départementale Masculine 2 de la saison précédente.

### 1.3.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12.
- La première équipe de la poule est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de Départementale Masculine 2.
- A l'issue de la saison régulière, l'équipe championne et l'équipe vice-championne accèdent au championnat Pré-régional.
- Les rétrogradations en championnat Départementale Masculine 2 seront fonction des descentes du championnat Pré-régional et des montées de Départementale Masculine 3.
- Les équipes qui déclarent forfait général après la publication des calendriers du championnat sont reléguées en Départementale Masculine 3 à l'issue de la saison sportive.
- En cas de place vacante, elle serait alors pourvue par l'équipe la mieux classée du championnat Départementale Masculine 3 n'ayant pas encore accédé au championnat Pré-régionale Masculine (ranking inter-poules). Au delà des équipes classées 4e en Départementale Masculine 3, la Commission Sportive statuera sur des repêchages éventuels des clubs descendants de Départementale Masculine 2 dans l'ordre du mieux classé (premier repêché) au plus mauvais classé.
- L'équipe arrivée à la dernière place de la poule (hors exempt et forfaits généraux) est reléguée en Départementale Masculine 3 sans repêchage possible.

### 1.3.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.3.4 – Autres dispositions

- Tout club engagé en Départementale Masculine 2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U9, U11, U13 ou U15, masculine ou féminine, de niveau départemental, régional ou national, ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur. A défaut, une pénalité de moins 3 points sera appliquée et l'équipe engagée en Départementale Masculine 2 ne pourra pas accéder au championnat Pré-régional Masculin.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.

## 1.4 – DÉPARTEMENTALE FÉMININE 2

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Départementale Féminine 2 qualificatif pour le championnat Pré-régionale Féminine.

### 1.4.1 – Equipes qualifiées

12 équipes (1 poule), 1 club ne pouvant être représenté qu'avec une seule équipe :

- les équipes (variables) descendant de Pré-régionale Féminine,
- les équipes promues de Départementale Féminine 3,
- les équipes les mieux classées du championnat Départementale Féminine 2 de la saison précédente.

### 1.4.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12.
- La première équipe de la poule est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de Départementale Féminine 2.
- A l'issue de la saison régulière, l'équipe championne et l'équipe vice-championne accèdent au championnat Pré-régional.
- Les rétrogradations en championnat Départementale Féminine 2 seront fonction des descentes du championnat Pré-régional et des montées de Départementale Féminine 3.
- Les équipes qui déclarent forfait général après la publication des calendriers du championnat sont reléguées en Départementale Féminine 3 à l'issue de la saison sportive.
- En cas de place vacante, elle serait alors pourvue par l'équipe la mieux classée du championnat Départementale Féminine 3 n'ayant pas encore accédé au championnat Pré-régionale Féminine (ranking inter-poules). Au delà des équipes classées 4e en Départementale Féminine 3, la Commission Sportive statuera sur des repêchages éventuels des clubs descendants de Départementale Féminine 2 dans l'ordre du mieux classé (premier repêché) au plus mauvais classé.
- L'équipe arrivée à la dernière place de la poule (hors exempt et forfaits généraux) est reléguée en Départementale Féminine 3 sans repêchage possible.

### 1.4.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueuses maximum autorisées à être inscrites sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.4.4 – Autres dispositions

- Tout club engagé en Départementale Féminine 2 devra obligatoirement justifier d'une équipe U9, U11, U13 ou U15, masculine ou féminine, de niveau départemental, régional ou national, ou à défaut d'une équipe évoluant en CTC dans la mesure où il est le club porteur. A défaut, une pénalité de moins 3 points sera appliquée et l'équipe engagée en Départementale Féminine 2 ne pourra pas accéder au championnat Pré-régional Féminin.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.



## 1.5 – DÉPARTEMENTALE MASCULINE 3

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Départementale Masculine 3 qualificatif pour le championnat Départementale Masculine 2.

### 1.5.1 – Equipes qualifiées

24 équipes réparties en 2 poules de 12 clubs par tirage au sort :

- les équipes (variables) descendant de Départementale Masculine 2,
- les équipes du championnat Départementale Masculine 3 de la saison précédente,
- les nouvelles équipes engagées.

### 1.5.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12 dans chaque poule.
- Une finale sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre le premier de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de Départementale Masculine 3. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.
- A l'issue de la saison régulière, la première équipe de chaque poule accède au championnat Départementale Masculine 2.

### 1.5.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.5.4 – Autres dispositions

- Si deux équipes seniors de la même association s'engagent en Départementale Masculine 3, elles seront placées dans deux poules différentes. Chaque équipe aura 10 joueurs brûlés qui ne pourront pas permuter. Les remplaçants au cours du même week-end de championnat pourront participer soit à la rencontre de l'équipe A, soit à la rencontre de l'équipe B, mais ne pourront en aucun cas cumuler les deux sous peine de match par pénalité aux deux équipes A et B.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.



## 1.6 – DÉPARTEMENTALE FÉMININE 3

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Départementale Féminine 3 qualificatif pour le championnat Départementale Féminine 2.

### 1.6.1 – Equipes qualifiées

16 équipes réparties en 2 poules de 8 clubs pour la première phase :

- les équipes (variables) descendant de Départementale Féminine 2,
- les équipes du championnat Départementale Féminine 3 de la saison précédente,
- les nouvelles équipes engagées.

### 1.6.2 – Système de l'épreuve

• Le championnat se déroule en deux phases distinctes.

- Deux poules de 8 équipes sont constituées au tirage au sort pour la première phase. Elle se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 8 dans chaque poule.

- La seconde phase se déroule par poules de niveaux :

- > les équipes 1ères et 2e des poules A et B intègrent la poule 1,
- > les équipes 3e et 4e des poules A et B intègrent la poule 2,
- > les équipes 5e et 6e des poules A et B intègrent la poule 3,
- > les équipes 7e et 8e des poules A et B intègrent la poule 4.

Elle se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 4 dans chaque poule.

- La première équipe de la poule 1 est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de Départementale Féminine 3.

- A l'issue de la saison régulière, les équipes classées 1ère et 2e de la poule 1 accèdent au championnat Départementale Féminine 2.

### 1.6.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 si deux matchs / 20h30
- Dimanche : 13h30 / 15h30 / 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 15h30.

- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueuses maximum autorisées à être inscrites sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 1.6.4 – Autres dispositions

• Si deux équipes seniors de la même association s'engagent en Départementale Féminine 3, elles seront placées dans deux poules différentes. Chaque équipe aura 10 joueurs brûlés qui ne pourront pas permuter. Les remplaçants au cours du même week-end de championnat pourront participer soit à la rencontre de l'équipe A, soit à la rencontre de l'équipe B, mais ne pourront en aucun cas cumuler les deux sous peine de match par pénalité aux deux équipes A et B.

• Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.



---

## 1.7 – DÉTENTE

---

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat Détente réparti en trois catégories :

- détente masculine,
- détente féminine,
- détente mixte.

### 1.7.1 – Equipes qualifiées

Autant de poules de 8 équipes que nécessaire avec engagement libre.

### 1.7.2 – Système de l'épreuve

- L'objectif du championnat Détente est de permettre la rencontre de clubs dans un esprit de convivialité, de respect de l'autre et de bonne humeur.
- Le championnat se déroule en matchs aller et retour sur la saison sportive.
- Un club ne peut avoir qu'une seule équipe détente par catégorie, dans la limite de deux équipes détente maximum.
- Aucun classement ne sera établi, aucun titre ne sera attribué.

### 1.7.3 – Organisation Sportive

- Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison, obligatoirement un soir en semaine entre le lundi et le vendredi, le jour et l'horaire à sa convenance. Sur demande de dérogation, les matchs peuvent se jouer le week-end. Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : vendredi 20h30.
- Le championnat est accessible à tous les joueurs titulaires d'une licence JC autorisés à participer aux rencontres seniors. Les licenciés JL ne sont pas autorisés à participer.
- Pour la catégorie « détente mixte », obligation de faire jouer au minimum deux filles sur le terrain durant toute la rencontre.
- L'équipe peut être constituée de joueurs et joueuses de clubs différents, sans limitation de nombre, à condition que le club d'origine de ces joueurs et joueuses ne possède pas d'équipe détente.
- Un joueur ne peut participer aux rencontres que d'une seule équipe détente.
- Pas d'application de la règle des mutés.
- Règlement officiel FFBB
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 10 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrit sur la feuille de marque
- Arbitrage par un arbitre club ou auto-arbitrage.
- La présence d'un délégué de club est obligatoire.
- Championnat sous feuille papier simplifiée. Elle doit être adressée par courrier ou courriel au Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère dans la semaine qui suit la date de la rencontre.



## 2 – CHAMPIONNATS JEUNES

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat pour les catégories suivantes :

- U20 Féminins et Masculins
- U17 Féminins et Masculins
- U15 Féminins et Masculins
- U13 Féminins et Masculins

Les championnats départementaux jeunes sont réservés aux associations situées sur le territoire du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère ou celles soumises à une dérogation spéciale, affiliées à la FFBB et en règle avec les trésoreries des instances fédérales.

Ces championnats se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération, selon les règles prévues aux règlements de jeu en vigueur sur le territoire français applicable à tous licenciés et associations. La méconnaissance des dispositions du présent article entraînera les pénalités statutairement prévues à l'article 601 des Renseignements Généraux.



---

## 2.1 – U20 DÉPARTEMENTALE MASCULINE

---

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U20 Départementale Masculine.

### 2.1.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.1.2 – Système de l'épreuve

- Les clubs sont répartis par tirage au sort en 2 poules de 10 équipes.
- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10 dans chaque poule.
- Une finale sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre le premier de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U20 Départementale Masculine. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

### 2.1.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 / 20h30
- Dimanche : 11h / 13h30 / 15h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : samedi 18h30.

- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 2.1.4 – Autres dispositions

- Si deux équipes de la même association s'engagent en U20 Départementale Masculine, dans la même poule ou dans deux poules différentes de ce championnat, chaque équipe aura 5 joueurs brûlés qui ne pourront pas permuter. Les remplaçants au cours du même week-end de championnat pourront participer soit à la rencontre de l'équipe A, soit à la rencontre de l'équipe B, mais ne pourront en aucun cas cumuler les deux sous peine de match par pénalité aux deux équipes A et B.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.

---

## 2.2 – U20 DÉPARTEMENTALE FÉMININE

---

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U20 Départementale Féminine.

### 2.2.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.2.2 – Système de l'épreuve

- Une poule unique de 10 équipes.
- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- La première équipe de la poule est déclarée CHAMPIONNE DE L'ISÈRE de U20 Départementale Féminine.

### 2.2.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 18h30 / 20h30
- Dimanche : 11h / 13h30 / 15h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique. Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : samedi 18h30.

- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 10 joueuses maximum autorisées à être inscrites sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### 2.2.4 – Autres dispositions

- Si deux équipes de la même association s'engagent en U20 Départementale Féminine, chaque équipe aura 5 joueurs brûlés qui ne pourront pas permuter. Les remplaçants au cours du même week-end de championnat pourront participer soit à la rencontre de l'équipe A, soit à la rencontre de l'équipe B, mais ne pourront en aucun cas cumuler les deux sous peine de match par pénalité aux deux équipes A et B.
- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.

## 2.3 – U17 DÉPARTEMENTALE MASCULINE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U17 Départementale Masculine.

### 2.3.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.3.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U17 Masculin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U15 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U15
  - la pondération du ranking U17 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U16

### 2.3.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de dix équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2) et non retenues pour les championnats nationaux ou régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 3 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U17 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 7e et 10e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe de la poule B et la troisième équipe de la poule C,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e, 5e et 9e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B, la deuxième équipe de la poule C et la troisième équipe de la poule A,
  - La poule 3 comprend les équipes arrivées à la 4e, 6e et 8e place de la 1ère division et la première équipe de la poule C, la deuxième équipe de la poule A et la troisième équipe de la poule B,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1, 2 et 3 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U17 Départementale Masculine.
- Un tournoi final sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre la première équipe des poules 1, 2 et 3 pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U17 Départementale Masculine. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer aux rencontres du tournoi final.

### 2.3.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 16h30 / 18h30
- Dimanche : 9h / 10h (si une seule rencontre le dimanche matin) / 11h



Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique. Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 9h.

- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu :
  - Championnat : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
  - Tournoi final : 4x6 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 12 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

### **2.3.5 – Autres dispositions**

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Un joueur de la catégorie U17 ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h)
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U17 Départementale Masculine 1<sup>ère</sup> division.

## 2.4 – U17 DÉPARTEMENTALE FÉMININE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U17 Départementale Féminine.

### 2.4.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.4.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U17 Féminin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U15 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U15
  - la pondération du ranking U17 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U16

### 2.4.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de huit équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.4.2) et non retenues pour les championnats nationaux ou régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 2 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U17 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 4e et 6e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe de la poule B et la meilleure troisième équipe au ranking issue de la poule A ou de la poule B,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e, 5e, 7e et 8e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B et la deuxième équipe de la poule A,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1 et 2 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U17 Départementale Féminine.
- Une finale sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre la première équipe des poules 1 et 2 pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U17 Départementale Féminine. Seules les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

### 2.4.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 16h30 / 18h30
- Dimanche : 9h / 10h (si une seule rencontre le dimanche matin) / 11h

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 9h.



- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu (championnat et finale) : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 12 joueuses maximum autorisées à être inscrits sur la feuille de marque
- Championnat sous e-marque

#### **2.4.5 – Autres dispositions**

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Une joueuse de la catégorie U17 ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h)
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U17 Départementale Féminine 1<sup>ère</sup> division.



## 2.5 – U15 DÉPARTEMENTALE MASCULINE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U15 Départementale Masculine.

### 2.5.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.5.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U15 Masculin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U13 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U13
  - la pondération du ranking U15 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U14

### 2.5.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de dix équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.5.2) et non retenues pour les championnats nationaux ou régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 4 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U15 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 7e et 10e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe des poules B et D,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e, 5e et 9e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B, la deuxième équipe des poules A et C,
  - La poule 3 comprend les équipes arrivées à la 4e, 6e et 8e place de la 1ère division et la première équipe des poules C et D, la meilleure troisième équipe au ranking issue de la poule A, B, C ou D,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1, 2 et 3 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U15 Départementale Masculine.
- Un tournoi final sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre la première équipe des poules 1, 2 et 3 pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U15 Départementale Masculine. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer aux rencontres du tournoi final.

### 2.5.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 15h / 16h30 / 18h30
- Dimanche : 9h / 10h (si une seule rencontre le dimanche matin) / 11h



Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique. Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 11h.

- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu :
  - Championnat : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
  - Tournoi final : 4x6 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 12 joueurs maximum autorisées à être inscrits sur la feuille de marque
- Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée)
- Championnat sous e-marque
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

### **2.5.5 – Autres dispositions**

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Un joueur de la catégorie U15 ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h) uniquement dans la division U15.
- Les équipes U15 ayant des joueurs retenus dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U15 Départementale Masculine 1<sup>ère</sup> division.

## 2.6 – U15 DÉPARTEMENTALE FÉMININE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U15 Départementale Féminine.

### 2.6.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.6.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U15 Féminin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U13 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U13
  - la pondération du ranking U15 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U14

### 2.6.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de dix équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.6.2) et non retenues pour les championnats nationaux ou régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 3 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U15 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 7e et 10e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe de la poule B et la troisième équipe de la poule C,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e, 5e et 9e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B, la deuxième équipe de la poule C et la troisième équipe de la poule A,
  - La poule 3 comprend les équipes arrivées à la 4e, 6e et 8e place de la 1ère division et la première équipe de la poule C, la deuxième équipe de la poule A et la troisième équipe de la poule B,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1, 2 et 3 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U15 Départementale Féminine.
- Un tournoi final sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre la première équipe des poules 1, 2 et 3 pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U15 Départementale Féminine. Seuls les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer aux rencontres du tournoi final.

### 2.6.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :

- Samedi : 15h / 16h30 / 18h30
- Dimanche : 9h / 10h (si une seule rencontre le dimanche matin) / 11h



Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique. Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : dimanche 11h.

- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Temps de jeu :
  - Championnat : 4x10 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
  - Tournoi final : 4x6 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : autant de prolongations de 5 minutes que nécessaire
- 12 joueuses maximum autorisées à être inscrits sur la feuille de marque
- Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée)
- Championnat sous e-marque
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

### **2.6.5 – Autres dispositions**

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Une joueuse de la catégorie U15 ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h) uniquement dans la division U15.
- Les équipes U15 ayant des joueuses retenues dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U15 Départementale Féminine 1<sup>ère</sup> division.

## 2.7 – U13 DÉPARTEMENTALE MASCULINE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise un championnat U15 Départementale Masculine.

### 2.7.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.7.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U13 Masculin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U11 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U11
  - la pondération du ranking U13 Masculin de la saison précédente par le nombre de licenciés U12

### 2.7.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de dix équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.7.2) et non retenues pour les championnats régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 5 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U13 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 6e et 10e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe de la poule E et la troisième équipe de la poule B,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e et 9e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B, la deuxième équipe des poules A et C et la troisième équipe de la poule D,
  - La poule 3 comprend les équipes arrivées à la 4e et 8e place de la 1ère division et la première équipe de la poule C, la deuxième équipe de la poule D et la troisième équipe des poules A et E,
  - La poule 4 comprend les équipes arrivées à la 5e et 7e place de la 1ère division et la première équipe des poules D et E, la deuxième équipe de la poule B et la troisième équipe de la poule C,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1, 2, 3 et 4 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U13 Départementale Masculine.
- Phase finale :
  - La première équipe des poules 1, 2, 3 et 4 est qualifiée pour participer aux phases finales pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U13 Départementale Masculine.
  - Deux demi-finales et une finale seront organisées sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère :
    - > 1ère demi-finale : la première équipe de la poule 1 contre la première équipe de la poule 3,
    - > 2e demi-finale : la première équipe de la poule 2 contre la première équipe de la poule 4,
    - > la finale opposera l'équipe ayant remporté la première demi-finale contre l'équipe ayant remporté la deuxième demi-finale.
  - Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer aux rencontres de la phase finale.



### 2.7.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère : Samedi : 13h30 / 15h / 16h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : samedi 15h.

- Règlement officiel FFBB
- Autorisation de mixité des équipes.
- Ballon taille n°6
- Temps de jeu :
  - Championnat : 4x8 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
  - Phase finale : 4x6 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une seule prolongation de 3 minutes. Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la prolongation, un joueur de chaque équipe va tirer un lancer-franc. A même nombre de tirs, le premier joueur qui ne marque pas son lancer-franc voit la défaite de son équipe (système de mort subite). Seuls les joueurs encore qualifiés peuvent participer aux tirs de lancer-francs.
- 12 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque
- Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée)
- Championnat sous e-marque
- Aucune réclamation n'est acceptée
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

### 2.7.5 – Autres dispositions

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Un joueur de la catégorie U13 ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h).
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U13 Départementale Masculine 1<sup>ère</sup> division.
- Les équipes U13 ayant des joueurs retenus dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.
- Sur le plan technique, défenses TOUT TERRAIN et demi terrain, hommes à hommes sont OBLIGATOIRES. La défense de zone sur demi-terrain et tout terrain en zone presse est INTERDITE. En cas de défense de zone avérée, l'arbitre, impute à l'entraîneur fautif un premier avertissement au premier ballon mort qui suit la constatation de l'irrégularité. En cas de récidive, l'arbitre prévient une deuxième fois l'entraîneur fautif en lui signalant qu'à la prochaine infraction, un lancer franc de pénalité sera octroyé à l'équipe adverse avec remise en jeu au milieu du terrain. A la troisième infraction à cette règle, un lancer franc sera attribué à l'équipe adverse et après chaque infraction à cette règle jusqu'à la fin du match avec remise en jeu au milieu du terrain. Cette infraction devra être indiquée obligatoirement par l'arbitre dans la case « réserve » au verso de la feuille de marque à la fin du match afin que la commission technique statue sur les suites à donner à cette infraction.
- La sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre elle impose des devoirs.
  - Le joueur et son association, seront informés de la sélection.
  - Le joueur désigné pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.
  - Tout joueur français ou étranger retenu pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection que pour un motif reconnu sérieux et légitime par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère. Et en aucun cas, il ne peut participer à un match du club, ce même week-end sous peine de sanction.
- Aucune détection ne pourra être effectuée par les clubs pour les joueurs retenus en sélection avant la fin des compétitions de la ou des sélection(s) concernée(s).

## 2.8 – U13 DÉPARTEMENTALE FÉMININE

### 2.8.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 2.8.2 – Ranking

- Le ranking départemental est déterminé pour toutes les équipes iséroises au terme de la 2e phase de chaque division nationale, régionale et départementale en tenant compte tout d'abord de la division, puis du classement au sein de cette division.
- Dans le cas d'une division à plusieurs poules, la Commission Sportive a alors recours au classement inter-poules calculé selon le classement de chaque poule, le pourcentage de victoires (nombre de victoires/nombre de matchs), le quotient (points marqués/points encaissés) et le nombre de points marqués (moyenne par match).
- Le ranking U13 Féminin de la saison en cours est obtenu grâce à la moyenne de deux statistiques :
  - la pondération du ranking U11 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U11
  - la pondération du ranking U13 Féminin de la saison précédente par le nombre de licenciées U12

### 2.8.3 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en deux divisions distinctes :
  - La première division, qualificative pour le championnat régional, composée d'une poule de dix équipes maximum. Les équipes sélectionnées sont celles le mieux classées au ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.8.2) et non retenues pour les championnats nationaux ou régionaux, et sous réserve de l'accord des clubs retenus.
  - La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en 4 poules de 10 équipes maximum, créées en fonction du ranking établi par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère (cf. 2.3.2).
- Le championnat de la première phase se déroule en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 10.
- A l'issue de la première phase, la première équipe de la poule unique de première division est qualifiée pour le championnat régional U13 deuxième phase.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de six équipes que nécessaire :
  - La poule 1 comprend les équipes arrivées à la 2e, 7e et 10e place de la 1ère division et la première équipe de la poule A, la deuxième équipe des poules B et D,
  - La poule 2 comprend les équipes arrivées à la 3e, 5e et 9e place de la 1ère division et la première équipe de la poule B, la deuxième équipe des poules A et C,
  - La poule 3 comprend les équipes arrivées à la 4e, 6e et 8e place de la 1ère division et la première équipe des poules C et D, la meilleure troisième équipe au ranking issue de la poule A, B, C ou D,
  - Les poules suivantes comprennent les équipes restantes. Elles sont établies en fonction du classement de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 6.
- Les poules 1, 2 et 3 concourent pour le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U13 Départementale Féminine.
- Un tournoi final sur terrain désigné par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère se jouera entre la première équipe des poules 1, 2 et 3 pour attribuer le titre de CHAMPION DE L'ISÈRE de U13 Départementale Féminine. Seuls les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer aux rencontres du tournoi final.

### 2.7.4 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère : Samedi : 13h30 / 15h / 16h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : samedi 15h.





- Règlement officiel FFBB
- Interdiction de mixité des équipes
- Ballon taille n°6
- Temps de jeu :
  - Championnat : 4x8 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
  - Tournoi final : 4x6 minutes, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes
- Prolongations : En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une seule prolongation de 3 minutes. Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la prolongation, une joueuse de chaque équipe va tirer un lancer-franc. A même nombre de tirs, la première joueuse qui ne marque pas son lancer-franc voit la défaite de son équipe (système de mort subite). Seules les joueuses encore qualifiées peuvent participer aux tirs de lancer-francs.
- 12 joueuses maximum autorisées à être inscrites sur la feuille de marque
- Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée)
- Championnat sous e-marque
- Aucune réclamation n'est acceptée
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

### 2.7.5 – Autres dispositions

- Les clubs engagés devront respecter les demandes de la Commission des Qualifications et Règlements.
- Une joueuse de la catégorie U13 ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h).
- Les équipes d'ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat U13 Départementale Féminine 1<sup>ère</sup> division.
- Les équipes U13 ayant des joueuses retenues dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.
- Sur le plan technique, défenses TOUT TERRAIN et demi terrain, filles à filles, sont OBLIGATOIRES. La défense de zone sur demi-terrain et tout terrain en zone presse est INTERDITE. En cas de défense de zone avérée, l'arbitre, impute à l'entraîneur fautif un premier avertissement au premier ballon mort qui suit la constatation de l'irrégularité. En cas de récidive, l'arbitre prévientra une deuxième fois l'entraîneur fautif en lui signalant qu'à la prochaine infraction, un lancer franc de pénalité sera octroyé à l'équipe adverse avec remise en jeu au milieu du terrain. A la troisième infraction à cette règle, un lancer franc sera attribué à l'équipe adverse et après chaque infraction à cette règle jusqu'à la fin du match avec remise en jeu au milieu du terrain. Cette infraction devra être indiquée obligatoirement par l'arbitre dans la case « réserve » au verso de la feuille de marque à la fin du match afin que la commission technique statue sur les suites à donner à cette infraction.
- La sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre elle impose des devoirs.
  - La joueuse et son association, seront informées de la sélection.
  - La joueuse désignée pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.
  - Toute joueuse française ou étrangère retenue pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection que pour un motif reconnu sérieux et légitime par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère. Et en aucun cas, elle ne peut participer à un match du club, ce même week-end sous peine de sanction.
- Aucune détection ne pourra être effectuée par les clubs pour les joueurs retenus en sélection avant la fin des compétitions de la ou des sélection(s) concernée(s).





### 3 – RENCONTRES MINI-BASKET

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise des rencontres pour les catégories suivantes :

- U11 Féminins, Masculins et Mixtes
- U9 Mixtes

Les rencontres départementales mini-basket sont réservées aux associations situées sur le territoire du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère ou celles soumises à une dérogation spéciale, affiliées à la FFBB et en règle avec les trésoreries des instances fédérales.

Ces rencontres se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération, selon les règles prévues aux règlements de jeu en vigueur sur le territoire français applicable à tous licenciés et associations. La méconnaissance des dispositions du présent article entraînera les pénalités statutairement prévues à l'article 601 des Renseignements Généraux.



### 3.1 – U11 DÉPARTEMENTALE FÉMININE, MASCULINE OU MIXTE

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère organise des rencontres U11 réparties en trois catégories distinctes :

- U11 Départementale Masculine,
- U11 Départementale Mixte,
- U11 Départementale Féminine.

#### 3.1.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

#### 3.1.2 – Système de l'épreuve

- Le championnat se déroule en deux phases.
- En première phase, les équipes sont réparties en autant de poules géographiques de 8 équipes que nécessaire.
- Les rencontres de la première phase se déroulent en matchs en aller simple à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 8. Conformément aux décisions du Comité Directeur, ce classement est établi en interne par les Commissions Sportive et Jeunes et n'est pas porté à la connaissance des équipes.
- En seconde phase, les équipes sont réparties dans autant de poules de 6 équipes que nécessaire, réparties au sein de trois divisions aux nombres de poules similaires :
  - la première division qui comprend les meilleures équipes de la première phase,
  - la deuxième division qui comprend les équipes intermédiaires de la première phase,
  - la troisième division qui comprend les équipes les plus faibles de la première phase.
- Le championnat de la seconde phase se déroule en matchs aller et retour.
- De nouvelles équipes pourront être engagées avant le démarrage de la seconde phase. Dans ce cas, elles seront intégrées en troisième division.
- Aucune phase finale n'est organisée.

#### 3.1.3 – Organisation Sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe l'horaire de ses rencontres à domicile sur la saison selon les horaires officiels proposés par le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère : Samedi : 13h30 / 15h / 16h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Dans le cas où le club recevant ne fixe pas d'horaire lors de l'engagement, l'horaire officiel sera : samedi 13h30.

- Rencontres en 4x4.
- Ballon taille n°5.
- Panier 2m60.
- Temps de jeu : 4x6 minutes décomptées, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes.
- Score nul autorisé, aucune prolongation ne sera organisée.
- 1 temps mort par équipe et par mi-temps.
- Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Panier à 3 points hors zone restrictive (raquette).
- 10 joueurs maximum autorisés à être inscrits sur la feuille de marque.
- Rencontres sous feuille de marque simplifiée papier (possibilité de la remplir directement sur ordinateur).
- Aucune réclamation n'est acceptée.
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.
- Pas d'application de la règle des 3, 8 et 24 secondes. La règle des 5 secondes s'applique avec tolérance.
- Pas d'application de la règle du retour en zone.
- Les écrans sont interdits et seront sifflés comme une faute offensive.
- 30 points d'écart maximum sur la feuille et à l'affichage sur les rencontres de la deuxième phase. Le non-respect des 30 points sera sanctionné au niveau du label départemental et du Challenge du Fair-Play « Stéphane BERGER ».



- 5 fautes par joueur. Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante.
- Si une faute est commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
  - si le panier est réussi, panier accordé. Aucune réparation supplémentaire. Remise en jeu par l'équipe qui a encaissé le panier,
  - si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.
- Pour tous les points précisés au règlement particulier, le règlement officiel FFBB s'applique.

### 3.1.4 – Mixité des équipes

- La catégorie U11 Départementale Féminine comprend des équipes composées exclusivement de joueuses féminines.
- La catégorie U11 Départementale Masculine comprend des équipes composées de joueurs masculins. Autorisation de mixité dans cette catégorie. Les joueuses féminines sont autorisées à participer aux rencontres de la catégorie U11 Départementale Masculine.
- La catégorie U11 Départementale Mixte comprend des équipes exclusivement mixtes. Pour chaque rencontre, 3 filles minimum doivent être inscrites sur la feuille de marque et doivent participer à la rencontre.

### 3.1.5 – Autres dispositions

- Un joueur de la catégorie U11 ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h).
- Les équipes U11 ayant des joueurs retenus dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.
- Sur le plan technique, défenses TOUT TERRAIN et demi terrain, hommes à hommes sont OBLIGATOIRES. La défense de zone sur demi-terrain et tout terrain en zone presse est INTERDITE.
- Aucune détection ne pourra être effectuée par les clubs pour les joueurs retenus en sélection avant la fin des compétitions de la ou des sélection(s) concernée(s).
- Les coachs mineurs doivent obligatoirement être accompagné d'une personne majeure régulièrement licenciée et notée sur la feuille de marque dans la case prévue à cet effet.
- Disposition spécifique à la première division départementale : sur les rencontres qui se dérouleront après les vacances de février et selon accord des deux responsables d'équipe, les matchs pourront être joués en 5x5.



## 3.2 – U9 DÉPARTEMENTALE MIXTE

### 3.2.1 – Equipes qualifiées

- Engagements libres par club auprès du Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère à la date fixée par lui.

### 3.2.2 – Système de l'épreuve

- Les associations sportivent s'engagent en tant que club
- Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère programme 7 rencontres avec d'autres clubs proches géographiquement (dans la mesure du possible) sur la saison sportive (voir dates au calendrier sportif).

### 3.2.3 – Organisation Sportive

Le Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère fixe d'office les rencontres U9 le samedi à 11h30.

Tout autre horaire/jour devra faire l'objet d'un accord du club adverse par l'intermédiaire d'une dérogation informatique.

Les clubs doivent se contacter avant la date de la rencontre pour définir le nombre d'équipes que chacun sera en mesure de constituer et le format de la rencontre :

- Match simple
- Plateau ou tournoi

Les deux clubs peuvent également se mettre d'accord sur des animations annexes (concours, ateliers...) qui seront proposées aux enfants avant, pendant ou après la rencontre.

- Rencontres en 3x3.
- Ballon taille n°5.
- Panier 2m60.
- Temps de jeu préconisé : 4x6 minutes non-décomptées, intervalles de 2 minutes, mi-temps de 5 minutes.
- Score nul autorisé, aucune prolongation ne sera organisée.
- Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Panier à 3 points hors zone restrictive (raquette).
- Les clubs organisateurs doivent retourner au Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère une feuille récapitulative du plateau qui leur a été adressée par la Commission des Jeunes.
- Aucune réclamation n'est acceptée.
- Autorisation de mixité des équipes.
- Pas d'application de la règle des 3, 8 et 24 secondes. La règle des 5 secondes s'applique avec tolérance.
- Pas d'application de la règle du retour en zone.
- Les écrans sont interdits et seront sifflés comme une faute offensive.
- 30 points d'écart maximum à l'affichage.
- 5 fautes par joueur. Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante.
- Si une faute est commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
  - si le panier est réussi, panier accordé. Aucune réparation supplémentaire. Remise en jeu par l'équipe qui a encaissé le panier,
  - si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.
- Pour tous les points précisés au règlement particulier, le règlement officiel FFBB s'applique.

### 3.2.4 – Autres dispositions

- Un joueur de la catégorie U9 ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif (du vendredi 0h au dimanche 24h).
- Sur le plan technique, défenses TOUT TERRAIN et demi terrain, hommes à hommes sont OBLIGATOIRES. La défense de zone sur demi-terrain et tout terrain en zone presse est INTERDITE.
- Les coachs mineurs doivent obligatoirement être accompagné d'une personne majeure régulièrement licenciée et notée sur la feuille de marque dans la case prévue à cet effet.